



Site inscrit

Date de protection : 27 juin 1935 ~ Superficie : 2,5 ha

La Roche à 7 heures

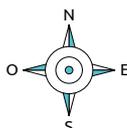
# La Roche à 7 heures

Monthermé

La Roche à 7 heures est située dans la forêt communale de Monthermé. Ce site se trouve au sommet d'éperons rocheux abrupts surplombant la Meuse et la ville de Monthermé.



Vue panoramique sur la Meuse



Le nom de Roche à 7 heures aurait selon certains une origine très banale : il viendrait du fait qu'à sept heures, le soleil éclairant cet éperon rocheux lui donnerait un éclat très visible. Ceci se conçoit aisément car il est constitué de quartzites, roches siliceuses compactes riches en quartz, qui reflètent la lumière. Les quartzites grises forment des bancs de 1 à 2 mètres d'épaisseur, fortement inclinés. Les phyllades noires sont ardoisières et ont une

épaisseur de quelques décimètres. Elles font suite aux ardoises de la veine de la Folie, visibles dans l'ancienne exploitation du Terne, au pied de la Roche à 7 heures. Ce site très escarpé constitue une barrière infranchissable pour la Meuse qui forme un méandre très creusé. Le point de vue depuis ce site offre un panorama très pittoresque sur ce méandre, considéré comme le plus spectaculaire de France, dans la portion convexe duquel s'est installée la ville de Monthermé.



Roche à sept heures

## Critères de classement

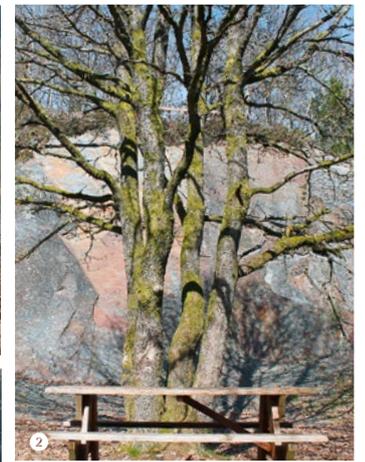
→ Artistique, historique, scientifique pittoresque et légendaire



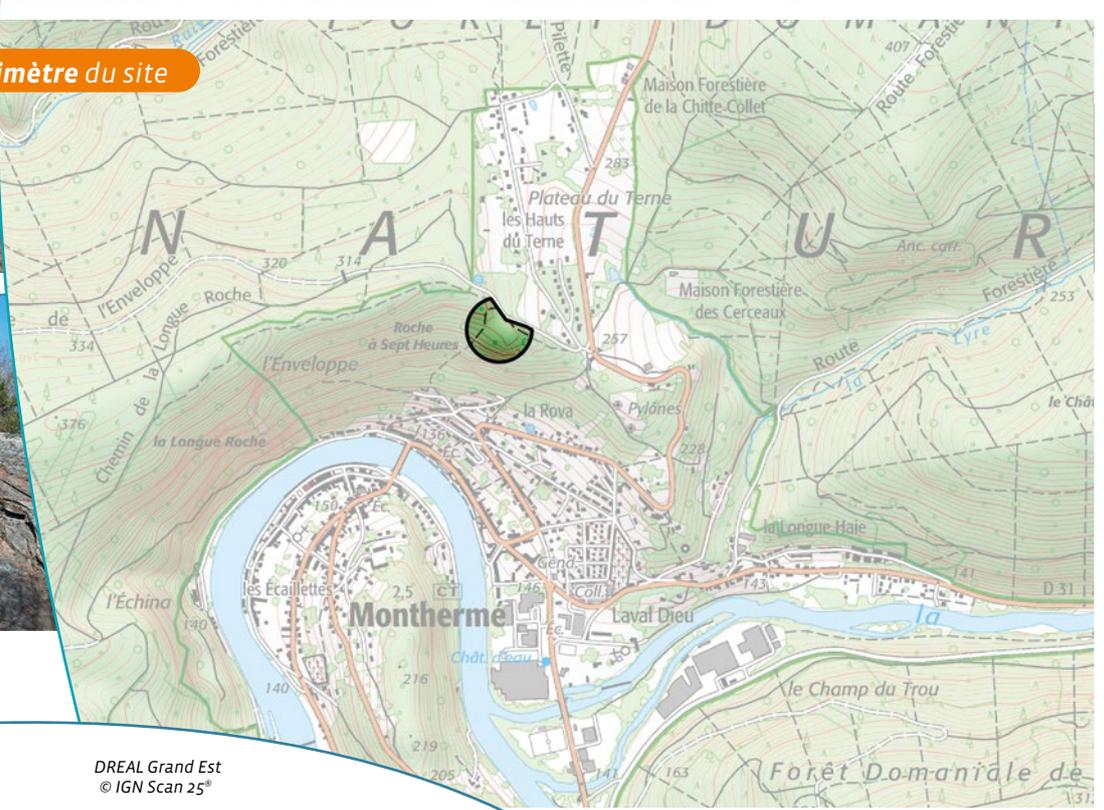
# La Roche à 7 heures



- 1 ~ Méandre de la Meuse
- 2 ~ Point de vue sur la Roche à sept heures
- 3 ~ Bâti en bord de Meuse
- 4 ~ Roche à sept heures



Périmètre du site



DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Aucune

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus  
d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63

